Santé publique: promotion, information, éducation et formation à la santé, programme d'action communautaire 1996-2000

1994/0130(COD) - 26/07/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision du Parlement européen et du Conseil vise à adopter un programme d'action communautaire de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé pour une période de 5 ans (01.01.1995 au 31.12.1999) pour un montant total de 35 millions d'Ecus (montant estimé nécessaire). Ce programme comporte 5 grands domaines d'intervention visant à favoriser la promotion de la santé publique en Europe: - information sur la santé : par des efforts visant à contribuer à une meilleure connaissance des méthodes et techniques d'information sur la santé et des sondages portant sur ce sujet; - éducation à la santé : introduction de l'éducation à la santé dans les écoles mais aussi sur le lieu de travail et dans des contextes spécifiques touchant particulièrement les jeunes (sport, loisirs, activités socio-culturelles...); - formation professionnelle en matière de santé publique et de promotion de la santé : soutien à la coopération entre écoles de santé publique et autres organismes de formation en vue, entre autres, de la création de formations communes; - actions spécifiques de prévention : notamment pour les personnes défavorisées et socialement vulnérables; - stratégies et structures de promotion de la santé : enquêtes et analyses comparatives de promotion de la santé et soutien à des réseaux d'organismes nationaux et régionaux de promotion de la santé. Les pays faisant partie de l'EEE et les pays de l'Europe de l'Est associés à la Communauté peuvent participer à ce programme. Les pays faisant partie de l'EEE et les pays de l'Europe de l'Est associés à la Communauté peuvent participer à ce programme.